

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Mars

LA QUESTION DE L'IMPOT

Il n'est personne, tant soit peu au courant des questions économiques et financières, que la situation budgétaire ne préoccupe. Nous ne parlons pas, bien entendu, des masses populaires ; elles ont coutume d'envisager la situation uniquement au point de vue de leur intérêt particulier. Or il n'est pas douteux que la classe ouvrière et la classe industrielle se plaignent des lourdes charges qui pèsent sur elles. Est-ce à tort ? Non, évidemment, car on est bien obligé de convenir qu'un budget de dépenses de trois milliards et demi pour une nation de 38 millions d'âmes est un budget excessif. Encore si l'on cherchait, par des mesures d'économie, à diminuer progressivement ce chiffre énorme, on pourrait envisager l'avenir avec plus de sécurité, mais il n'en est pas ainsi.

Notre budget des dépenses a suivi, depuis un demi-siècle, une progression continue dont il serait difficile d'expliquer le motif, et surtout d'en donner des raisons sérieuses, acceptables. Mais c'est surtout depuis 1870 que cette augmentation s'est faite sentir d'une manière onéreuse pour la classe la plus nombreuse. On objecte à cela qu'il fallait payer les frais de la guerre, la rançon de cinq milliards et réparer les désastres. Sans doute, mais il semble que depuis cette époque, il eût été possible de diminuer un peu ces lourdes charges.

On répète volontiers que la richesse de la France est inépuisable ; on exagère. Certes, notre pays possède d'immenses ressources ; il l'a bien prouvé depuis vingt ans, mais il ne faudrait pas en abuser et s'imaginer qu'on peut continuer indéfiniment à augmenter les charges publiques. La richesse d'une nation, comme celle des particuliers, a une limite.

On créa des impôts le lendemain de la guerre pour faire face aux dures nécessités

du moment. Le pays accepta, avec résignation et patriotisme, tous les sacrifices qu'on lui imposa. Mais il avait le droit d'espérer que ces sacrifices ne seraient que temporaires et que ses gouvernants s'efforceraient, par tous les moyens, d'alléger le poids de ces charges par des dégrèvements modestes, mais continus, qui eussent été la preuve d'une bonne gestion des deniers publics et une compensation aux sacrifices imposés aux contribuables.

Or, il n'en a pas été ainsi. Non seulement tous les impôts créés le lendemain de la guerre ont été maintenus, mais on en a voté presque chaque année de nouveaux. C'est ainsi que l'on vient d'imposer les vélocipèdes et les pianos. On aurait pu tout aussi bien imposer d'autres objets de luxe. A notre avis, c'est surtout sur le luxe, sur les futilités de la vie que l'impôt devrait être reparti et non pas sur les objets de première nécessité, comme la nourriture, les boissons dites hygiéniques. C'est un crime de lèse humanité que d'imposer, le pain, l'air, la lumière indispensables à tous les hommes, alors que la vanité, le luxe, sont exempts de toute redevance à l'Etat.

Quoi qu'il en soit, nous disons, qu'en réduisant des sages économies et en restreignant les dépenses, on aurait pu diminuer les charges publiques et peut-être supprimer les impôts qui ont été créés le lendemain de la guerre, comme par exemple, le timbre quittance ou l'impôt sur les allumettes.

Mais au lieu d'agir ainsi on a dépensé sans compter et multiplié les dépenses. De là les difficultés avec lesquelles on se trouve aux prises, chaque année, lorsqu'il s'agit d'équilibrer le budget. Quand nous disons équilibrer c'est par euphémisme, car en vérité cet équilibre est plus fictif que réel.

Une heure viendra, cependant, où il faudra en finir avec cette manière de faire, une heure viendra où il faudra se restreindre, enrayer ce mouvement ascensionnel des dépenses budgétaires et réaliser des économies. Nous ne devrions pas oublier que le chiffre

énorme de notre dette publique dépasse de beaucoup celui des autres grandes puissances.

Tous les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis un siècle, ont suivi les mêmes errements, commis les mêmes fautes, se basant sur la fécondité du sol, sur la richesse du pays, ils ont dépensé sans compter les deniers publics. Ils ont imposé la terre, le commerce, l'industrie, tout ce qui pouvait faire entrer quelques millions de plus dans les caisses de l'Etat. Et ces millions étaient ensuite gaspillés en des dépenses inutiles.

Voilà comment on appauvrit les peuples et comment on finit par aboutir à la banqueroute. Pussions-nous ne pas en faire la triste expérience !

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

A la Chambre

M. Letellier pose une question au garde des sceaux sur la publication au *Figaro* des documents de l'instruction du Panama.

Il demande comment ces pièces ont pu être communiquées :

M. Bourgeois déclare qu'on poursuit le *Figaro* et les journaux qui ont reproduit ces pièces.

On ignore, d'ailleurs, d'où provient la communication.

M. Marius Martia questionne le ministre de l'intérieur sur l'affaire de M^{me} Pascal qui, par suite d'une erreur de nom, fut arrêtée. L'inculpée avait 28 ans, M^{me} Pascal 60. Le juge d'instruction et le commissaire ont leur responsabilité engagée en cette affaire.

M. Ribot répond qu'il y a une erreur regrettable ; il fallait se presser d'arrêter la coupable et on s'est trompé dans la précipitation.

Un membre fait observer que, pendant qu'on arrêtait M^{me} Pascal, l'autre filait en Espagne.

M. Goirand explique que les actionnaires du Panama voudraient engager une action commune, pour faire rentrer les sommes indûment gaspillées.

On discute divers systèmes et on vote la loi qui suspend toutes les procédures de conservation et d'exécution contre les biens mobiliers de la compagnie.

L'article 2 règle la question des mandataires généraux, qui seront nommés par un jugement du tribunal civil de la Seine, devant lequel toutes les actions seront portées, sauf pour les actions déjà entamées.

L'assistance judiciaire est accordée au mandataire. Toutefois, cet article important, quoique adopté, est renvoyé à une nouvelle discussion.

Suppression des élections partielles

On sait qu'il y a actuellement sept sièges vacants à la Chambre. Le Gouvernement va convoquer les électeurs dans quelques jours à l'effet d'élire leurs nouveaux députés. On sait qu'aux termes de la loi électorale, il n'est pas pourvu au remplacement des députés dont les sièges deviennent vacants durant les six mois qui précèdent l'expiration du mandat de la Chambre.

Ces élections partielles seront vraisemblablement les dernières, les pouvoirs de l'Assemblée actuelle prenant fin le 14 octobre 1893. C'est le 14 avril prochain que commencera la période de six mois durant laquelle il ne pourra plus y avoir d'élections partielles.

Nouvelles révélations

Le *Gaulois* publiera de nouvelles et très intéressantes révélations, reposant sur des documents irréfutables. Ces divulgations établiront les causes et circonstances du différend intervenu un moment entre Cornélius Herz et le baron de Reinach, et qui amena ce dernier à faire intervenir M. Floquet, de Freycinet, Clémenceau et Ranc pour obtenir du Panama une nouvelle et grosse subvention pour calmer son ami et complice.

Les révélations du *Gaulois*, à l'encontre de celles du *Figaro*, seront des plus accusatrices contre l'ex-ministre de la guerre et, sur ce point, M. de Freycinet n'aura plus guère à envier M. Floquet.

L'arrestation d'Arton

D'après divers journaux, l'arrestation d'Arton aurait été opérée à Vienne.

Au Dahomey

Le gouvernement a reçu une dépêche du général Dodds. Le général émet l'avis que, tant que Béhanzin n'aura pas disparu, il ne faut pas réduire l'effectif de la garnison d'Abomey, qui doit continuer à comprendre une compagnie blanche, trois compagnies indigènes et une section d'artillerie.

Le général estime à trois compagnies européennes et à quatre compagnies indigènes les troupes nécessaires pour relier Abomey à Whydah et à Porto-Novo.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

LE GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

PROLOGUE

II

Le jeune homme avait donc laissé son amour naissant s'épanouir à l'aise dans son cœur, ne croyant pas que rien put un jour arrêter son développement, et maintenant il ne pouvait plus vivre loin de Blanche.

A l'occasion du Grand-Prix, il avait obtenu huit jours de congé, et il eût voulu les passer tout entiers aux pieds de la jeune fille.

Le colonel n'avait rien soupçonné jusqu'au moment où nous l'avons vu surprendre le tressaillement de sa fille à l'annonce de la visite du futur lieutenant. Il n'y avait dans cette découverte rien qui put l'inquiéter sérieusement. Il avait la plus grande estime pour Maurice, dont la franchise et la loyauté lui étaient connues, et dont il avait pu apprécier la grande âme en écoutant ses aspirations et ses projets d'avenir. Il était heureux et fier, au contraire, de voir sa fille à son bras... En apprenant que les jeunes gens s'aimaient, il n'eût donc conçu que de la joie, si une arrière-pensée n'eût été tapie dans son cœur à l'égard du

duc... Il n'ignorait pas que celui-ci avait eu une jeunesse des plus orageuses. C'était même un des caprices du gentilhomme qui avait fait sa vie, à lui, qui lui avait fait au cœur sa première blessure et l'avait chassé désespéré, souhaitant la mort, du pays où il avait été élevé, de la famille qui le chérissait, pour lui faire embrasser la carrière militaire...

Il ne le regrettait plus, c'est vrai, et depuis il avait pardonné à son rival, quand il l'avait retrouvé à Paris, quinze ans après, faisant partie du même cercle que lui... La blessure était cicatrisée depuis longtemps, mais néanmoins il ne pouvait oublier que l'aîné des Morlac était parti un soir du château après une scène terrible, portant au front la malédiction paternelle... Après, qu'avait-il fait ?... Il était passé à l'étranger, entraînant avec lui la malheureuse qu'il avait perdue... Il en était revenu après la mort de son père sans elle... Qu'était devenue celle-ci ?... Le colonel songeait qu'il l'avait aimée, que c'était pour elle qu'avait été le premier battant de son cœur, et il craignait que le duc ne l'eût laissée malheureuse, sans ressources... Il n'avait jamais osé l'interroger à ce sujet, et jamais M. de Morlac ne lui avait parlé de Louise Poitevin... C'était le nom de l'ancienne fiancée de Boislaurier... Il n'avait pas même l'air d'avoir jamais su qu'une de ses fantaisies avait attristé la jeunesse de son ami.

Le colonel jugait donc le duc, malgré ses apparences de gentilhomme, tel qu'il était au fond, orgueilleux, égoïste et avare... Il ne lui pardonnait pas non plus le mariage qu'il avait fait, mariage indigne de son rang et de sa richesse... mariage que l'amour de l'argent pouvait seul non

justifier, mais expliquer.

Mais tous ces griefs étaient personnels au duc. Était-il juste d'en rendre solidaire Maurice, qui ne semblait partager ni les idées, ni le caractère de son père.

Le colonel avait l'âme trop droite pour penser ainsi... Il n'avait donc pas trouvé l'ombre d'une objection à faire à sa fille. Elle aimait le fils du duc ? Il n'avait qu'à la louer de son goût. Où aurait-elle trouvé un jeune homme plus digne d'être aimé ?... Maurice aimait sa fille ? Ce n'est pas le colonel qui pouvait l'en blâmer. Y avait-il sur la terre un ange méritant comme Blanche d'être adorée.

Au physique, Maurice de Morlac était un garçon svelte, élégant, la figure souriante comme un heureux à qui l'infortune est inconnue. Les traits réguliers et beaux, l'œil grand, franchement éclairé, la lèvre ombragée d'une moustache fine... Il était en redingote, un bouton frais à la boutonnière... La cravate sombre ombragée d'une perle fine... Il était vraiment charmant. Depuis qu'il était dans le salon, ses yeux ne quittaient point la porte par laquelle elle devait apparaître. Tout son corps frémissait d'impatience, son cœur battait à coups précipités.

Quand la porte s'agit, il fut d'un bon sur ses pieds et s'inclina très bas, la face rayonnante.

Blanche était devenue très pâle.

Le colonel tendit franchement la main au jeune homme.

— Vous arrivez bien, monsieur de Morlac, vous allez prendre le café avec nous.

— Avec plaisir, mon colonel.

Boislaurier se tourna vers sa fille, qui cher-

chait une contenance, ayant perdu en présence de Maurice, tout l'aplomb qu'elle avait eu, seule avec son père.

— Fais servir fillette.

Puis il indiqua un fauteuil au jeune homme et s'assit près de lui.

— Eh bien ! commença-t-il avec son large rire, nous avons donc battus mes leurs les Anglais.

Maurice sursauta. Il était loin des Anglais et du Grand-Prix.

— Ah ! oui, répondit-il néanmoins... D'un nez, il paraît.

— Oh ! il y avait bien une encolure... J'ai vu la course.

— Je ne soutiendrai pas le contraire.

— Cela vous intéresse peu ?

— Si, si... je suis tout heureux quand il arrive un avantage à mon pays, quelque léger qu'il soit.

— Vous avez raison mon ami, tout à fait raison... Un cigare ?

— Non, merci, colonel, une cigarette me suffira.

— En voici d'excellentes.

De tous ses yeux, en causant, Maurice suivait la démarche aîlée, frontonante de Blanche, qui, aidée du platoon, préparait les tasses, les liqueurs une rougeur timide aux joues, de la joie douce dans le regard.

Il ne pouvait en détacher sa vue, et toute son âme volait à elle et se posait partout où elle posait ses doigts divins, ses doigts bénis.

(A suivre.)

On s'occupe de porter de deux cents à six cents hommes l'effectif de la garde civile ; ce qui permettra de réduire d'autant l'effectif des troupes blanches.

Il y a lieu de maintenir en outre sur le littoral pour la relève quatre compagnies européennes.

Le général maintient que la pacification est complète.

Il croit que la solution de la question dahoméenne ne sera définitive qu'après la crue de l'Ouémé, c'est-à-dire au mois d'octobre.

On pourra alors réduire sensiblement l'effectif et la dépense pour que l'occupation militaire ne dépasse pas cinq millions.

Le lieutenant Lahire

Metz, 2 mars.

Le lieutenant français Lahire a été remis en liberté hier à une heure. Il a quitté Metz par le train de 4 heures, accompagné jusqu'à la frontière par un agent de police.

Aucune charge n'a été relevée contre lui, sinon son entrée en Alsace-Lorraine sans passe-port.

Mort de M^{me} Grévy

M^{me} Grévy, femme de l'ancien président de la République, est morte jeudi, à huit heures.

Le « Figaro » poursuivi

Le Figaro est assigné en police correctionnelle, pour la publication de documents relatifs au Panama,

Interpellation prochaine

La Libre Parole annonce qu'une interpellation est imminente sur l'incident Barbois-Pérvier.

Le Soleil prévoit que les incidents du Panama pourraient amener prochainement une nouvelle interpellation.

L'achèvement du canal

Les délégués des comités provinciaux des porteurs de titres du Panama, dans une nouvelle réunion tenue mardi, ont adopté un vœu demandant la révocation de M. Monchicourt, et la reprise des travaux d'une façon quelconque, soit par une société, soit par le liquidateur, avant le 28 mars 1893, date de l'expiration de la concession. On annonce que M. Millevoye interpellera prochainement le Gouvernement, au sujet des desiderata des porteurs de titres du Panama.

Voyage de l'escadre Russe

Le Journal des Débats publie la dépêche suivante :

« Saint-Petersbourg, 1^{er} mars.

« Les bruits qui ont couru sur la visite de l'escadre Russe en France ne paraissent pas se confirmer. Le Gouvernement Russe a bien décidé d'envoyer quelques navires aux Etats-Unis, à l'occasion de l'exposition de Chicago, mais ces navires qui, à cause de la rigueur de l'hiver, ne pourront quitter la Russie que dans la seconde moitié de mai, n'iront pas en escadre, mais séparément, et ne feront pas escale en France. »

Grave nouvelle

De hautes personnalités, absolument bien renseignées, écrivent du Caire à la Libre Parole :

« Les troupes anglaises continuent d'arriver et vous pouvez annoncer hardiment que, avant un mois, Abbas-Pacha sera destitué, et le protectorat anglais définitivement établi en Egypte. De graves événements se préparent. »

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 141

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

IX

SOMBRES PRÉSAGES

« — C'est moi, s'écria d'Épernon, qui l'ai déterminé. Ainsi, tout est combiné à propos, comme je viens de l'expliquer. »

— Mais quelle est cette horrible combinaison ? demanda Marcel.

— L'Italien ajouta que les gens du signore, son maître, seraient rue de la Ferronnerie, comme il avait été convenu.

— « Oui, je sais, des aventuriers soldés par Concini » dit d'Épernon.

— Ah ! l'abominable Florentin !

— L'envoyé de Concini, poursuivit le novice, se retira bientôt. Ce fut après son départ que le duc et la marquise assignèrent leur rôle à chacun des trois hommes.

— Et ce rôle exécutable ?

— Le voici. L'homme rouge, Ravailiac, atten-

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Commission départementale

Séances des 28 février et 4^{er} mars

Etaient présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Laparra, Cocula et Relhié, secrétaire.

Absents : MM. Duphénieux et Delpont, excusés.

M. le préfet assiste à la séance.

La commission approuve :

1^o Sur la proposition de M. le Préfet, les dépenses du 4^e trimestre de 1892 (vieillards et infirmes à domicile).

2^o La répartition du crédit de 7,000 fr. pour la médecine et la pharmacie gratuites, alloué sur les fonds de l'Etat et du département.

3^o La répartition d'une somme de 300 fr. votée par le conseil général en faveur des sociétés de secours mutuels.

4^o La répartition de la somme de 500 francs pour subvention aux communes pourvues d'écoles primaires supérieures.

5^o La répartition d'un crédit de 1,000 francs pour indemnités de déplacement aux instituteurs.

6^o Les propositions en vue de la répartition du crédit de 300 fr. en faveur des bibliothèques scolaires.

7^o Fontaines. — Acquisition de terrain et mobilier scolaire. — Demande de secours. — Accordé 100 fr.

8^o St-Paul-Labouffie. — Réparation de la maison d'école de garçons. — Demande de secours. — Accordé 150 fr.

9^o St-Vincent (Figeac). — Réparation à la maison d'école de garçons. — Demande de secours. — Accordé 94 fr.

10^o Castelnau. — Acquisition du mobilier scolaire. — Demande de secours. — Accordé 150 francs.

La commission classe dans l'ordre suivant les demandes de subventions formées par les communes pour la construction et appropriation de maisons d'école sans fixer le montant :

1^o Le Vigan, pour acquisition de terrain et construction de 2 bâtiments scolaires.

2^o Souillac, pour construction d'une école maternelle.

3^o Cajarc, pour l'école de filles, acquisition et appropriation.

4^o Baladou, pour acquisition et appropriation d'une école de filles.

5^o Labastide-Marnhac, pour appropriation de l'école de garçons.

La commission approuve la répartition des primes à allouer aux médecins vaccinateurs pour 1892.

Elle approuve également la répartition du crédit alloué par le conseil général pour les vaccinations animales en 1892.

St-Michel-de-Bannières. — La commission prononce le classement du chemin vicinal n^o 10.

Martel. — Avant-projet du chemin ordinaire n^o 3. La commission ajourne sa décision pour des études comparatives plus complètes du tracé n^o 8.

La commission adopte les avant-projets de construction des chemins vicinaux ordinaires désignés ci-après et déclare d'utilité publique les travaux à effectuer :

dra le roi devant la boutique d'un quincaillier qui est adossée au mur du charnier des Innocents, et qui porte pour enseigne un « Cœur couronné percé d'une flèche. » Les deux autres obstruèrent la rue déjà si étroite, afin d'arrêter le carrosse du roi, et de faciliter à Ravailiac son horrible forfait.

— Comment s'y prendront-ils ?

— Le premier conduira une voiture de foin, destinée à tenir le milieu même de la rue, pour forcer le carrosse de prendre à main gauche, tout contre la boutique du quincaillier.

— Et l'autre ?

— Aura un haquet chargé de futailles de vins qui, pivotant tout à coup, au moment où le carrosse sera contre la boutique, barrera la rue par derrière, et empêchera d'avancer les gardes et les valets.

— Les démons, ils ont tout prévu.

— Quand les trois hommes se retirèrent, acheva le frère Côme, je vis au rousseau et au vieux des yeux étincelants ; mais l'homme au capuce, encore plus soigneusement enveloppé qu'auparavant, et qui paraissait bien se cacher de moi, tenait la tête baissée d'un air morne, comme quelqu'un qui eût obéi à contre-cœur.

— Ah ! l'inferral plan ?... C'est tout ?

X

LE QUATORZE MAI

— Oui, monsieur... Le roi est bon, il m'a sauvé des mains des méchants. Je voulais accourir dès l'aube, pour prévenir de toute cette détestable machination madame l'abbesse, qui est l'amie du roi. Mais le père Daubigny étant rentré après

- 1^o Belfort chemin vicinal n^o 9
- 2^o Montet-et-Bouzal — n^o 5
- 3^o Lugagnac — n^o 4
- 4^o Pomarède — n^o 6
- 5^o Espeyroux — n^o 4
- 6^o St-Cirq-Madelon — n^o 6
- 7^o St-Michel-de-Bannières — n^o 9
- 8^o Mechmont — n^o 9

La commission prononce les déclassements des chemins dont les noms suivent :

- 1^o Thédillac, chemin rural n^o 5.
- 2^o Lebreil, chemins vicinaux n^{os} 1, 7 et 10.
- 3^o St-Cirq-Lapopie, chemin vicinal n^o 2, déclassement d'une partie seulement.

Le conseil accorde une somme de 91 fr. pour la construction du presbytère de St-Denis-Catus.

La commission désigne, pour les tournées de révision, les membres du conseil général et des conseils d'arrondissements suivants :

Arrondissement de Cahors. — Etrangers, Relhié et Pagès ; Cahors (Nord), Grimal et Pagès ; Cahors (Sud), Roques et Bru ; Castelnau, Delpont et Darnis ; Catus, Marcenac et Pagès ; Cazals, Brugaliers, fils et Perboyre ; Lalbenque, Bessières et Valette, docteur ; Lauzès, Murat et Cayla ; Limogne, Duphénieux et Peyrichou ; Luzech, Relhié et Mommayou ; Montcuq, Delpont et Costes ; Puy-l'Evêque, Cangardel et Vayssi-St-Roch ; St-Géry, Duphénieux et Couderc.

Arrondissement de Figeac. — Bretenoux, de Lamaze et Pradelle ; Cajarc, Pradines et Malrien ; Figeac (Est), Delpon et Roussille ; Figeac (Ouest), Laparra et Devic ; Lacapelle-Marival, Longpuech et Amouroux ; Latronquière, Bénéchie et Born ; Livernon, Longpuech et Martin ; St-Céré, Laparra et Baveret.

Arrondissement de Gourdon. — Gourdon, Cocula et Couderc, de Salviac ; Gramat, Cocula et Mazeyrac ; Labastide-Murat, Robert Calmon et Lasserre ; Martel, Many et Pebayre ; Payrac, Calmeilles et Lalé et supplémentaire Baspayras ; St-Germain, Daffas et Guyot de Camy ; Salviac, Calmeilles et Rey ; Souillac, Iscard et Laplagne ; Vayrac, Many et Baspayras ; clôture des listes, Roques et Valette, docteur ; soutiens de famille et sursis d'appel, Relhié, Duphénieux, Cocula, Delpont, suppléant, et Pagès.

Dispositions sur la pêche de rivière

Le ministre des travaux publics vient d'approuver certaines dispositions sur la pêche de rivière.

Dorénavant, les préfets pourront autoriser, du 17 avril au 17 juin, même dans les cours d'eau non navigables, la pêche du saumon, de l'alose et du mulot, mais sans cordée ni ligne flottante. Les engins employés seront maillés à 40 millimètres.

La pêche de l'écrevisse au moyen de balances avec mailles d'au moins 2 centimètres, sera également autorisée deux heures avant le lever du soleil et deux heures après son coucher.

D'autre part, les filets fixes ne pourront plus excéder la moitié de la largeur mouillée d'un cours d'eau et de ses bras.

Règlement des études scolaires

Un règlement des études scolaires arrêté par le Conseil supérieur de l'instruction publique, va paraître incessamment.

le départ de ces gens odieux, je ne pus m'échapper que cette après-midi... En arrivant devant le monastère, j'aperçus M. Michel.

— Courez-donc, Marcel, s'écria Marie de Beauvilliers. Vous connaissez tous les détails de l'abominable trame : puissent-ils vous aider à conjurer le péril.

— Je vole droit au Louvre prévenir le roi... Michel, à cheval.

Quelques minutes après, tous deux montaient en selle et descendaient la butte au grand trot de leurs chevaux.

En les voyant si pressés et si bouleversés, le capitaine Gargantua s'arracha de la société de ses amis, les vigneron, et enfourcha également son roussin, en se disant.

— Oh ! oh ! che grois qu'on aura besoin de moi.

Il rejoignit ses amis aux Porcherons. Ventre à terre, les trois cavaliers arrivèrent au Louvre.

— Le roi ? demanda Marcel aux gardes.

— Parti en carrosse depuis dix minutes, pour l' Arsenal.

— Par où ?

— Par la rue Saint-Honoré.

— Courons, nous le rattrapperons.

Comme des furieux, ils s'élançèrent dans la direction indiquée.

Voici ce qui s'était passé au Louvre, avant le départ de Henri. Les historiens du temps ont conservé le moindre geste et paroles de l'infortuné monarque.

« Après le dîné, raconte Lestoile, le roi s'est mis sur son lit pour dormir ; mais, ne pouvant re-

Aux termes de ce règlement, aucun directeur d'école n'aura désormais le droit de prélever une indemnité sur le « profit » des études faites par ses adjoints.

Pour établir une égalité désirable, le produit total des études sera partagé également entre les maîtres d'une même école.

On réunira les élèves dans deux, trois ou quatre classes, selon le nombre, et un roulement sera établi pour les diriger ; chaque classe contiendra au moins 15 élèves et au plus 50.

La rémunération à exiger de chaque enfant ne pourra dépasser deux francs par mois. Tout surmenage devra être évité.

Les instituteurs qui ne rempliront pas leur tâche avec régularité pourront être exclus par l'autorité académique de l'association qui va exister entre les maîtres de chaque école.

Recrutement

Les hommes des services auxiliaires appartenant aux classes 1878, 1876, 1877, 1875 1874 et 1873 domiciliés ou en résidence dans les cantons de Cahors sont invités à déposer leurs livrets à la gendarmerie dans le plus bref délai : Ils devront réclamer un récépissé en échange de leur livret.

Société des Études du Lot

Le quatrième fascicule du bulletin de la Société des Études du Lot vient de paraître.

Voici le sommaire des travaux qu'il contient :

« Compte de recettes et de dépenses du vénérable chapitre de l'église Cathédrale, Saint-Etienne de Caors pour l'année 1652 finissant 1653 », par M. P. de Fontenilles. — Ordre de Malte (suite), par M. F. de Laroussilhe. — Cantiques populaires en dialecte du Quercy, recueillis par M. l'abbé Gary. — Les Chats, par M. Joseph Blanc. — Notice nécrologique sur M. J.-B. Pignères. — Notice nécrologique sur M. Bonamy. — Bibliographie du Lot, année 1892, par M. J. Girma. — Rapport sur les travaux de la Société des Études pendant l'année 1892, par M. l'abbé Gary, secrétaire général. — Procès-verbaux des séances de la Société des Études, pendant le 4^e trimestre de 1892. — Liste des membres de la Société. — Bureau de la Société des Études pour l'année 1892. — Liste des Sociétés correspondantes.

Ajoutons que ce fascicule termine le dix-septième volume publié par cette Société.

Les Prévoyants Français

Les membres de la 48^e section des Prévoyants Français sont priés de vouloir bien ne pas perdre de vue que les versements des cotisations ont lieu à Cahors, le premier dimanche de chaque mois de 10 heures du matin à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les personnes qui ne font pas encore partie de cette société humanitaire et qui désireraient s'y affilier, peuvent aussi se présenter à l'Hôtel-de-Ville les jours et heures indiquées, ci-dessus, où leurs adhésions seront reçues par le Trésorier de la dite section.

Foire du 1^{er} Mars 1893

La foire du 1^{er} mars a été importante sous tous les rapports.

Bœufs ou vaches amenés, 1,100 environ : ceux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 32 à 36 fr. les 50 kilogram. et les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés.

Porcs gras amenés, 30 environ, vendus à rai-

cevoir de sommeil, il s'est levé, triste, inquiet et rêveur, et a promené dans la chambre quelques temps, et s'est jeté derechef sur son lit.

« Mais ne pouvant dormir encore, il s'est levé et a demandé à l'exempt des gardes quelle heure estoit.

« L'exempt lui a répondu qu'il estoit quatre heures, et a dit :

« — Sire, je vois Votre Majesté triste et toute pensive, il vaudroit mieux prendre l'air, cela le réjouiroit.

« — C'est bien dit ; eh bien ! faites apprêter mon carrosse. J'irai, comme je l'avais résolu, à l' Arsenal, voir le duc de Sully qui est indisposé, et qui se baigne aujourd'hui.

« Cependant le roi hésitait encore. Il alla voir Marie de Médicis, et plusieurs fois dit à la reine :

« — Ma mie, irai-je, n'irai-je pas ? »

« Il sortit même deux ou trois fois, et puis tout d'un coup retourna et disoit à la reine :

« — Ma mie, irai-je encore ? » et faisait de nouveau doute d'aller ou de demeurer.

« Enfin, il se résolut d'y aller, et, ayant plusieurs fois embrassé la reine, lui dit adieu, et entre autres choses qu'on a remarquées, il lui dit :

« — Je ne ferai qu'aller et venir, et serai ici à cette heure même. »

« Comme il fut en bas de la montée (escalier) où son carrosse l'attendait, M. de Praslin, son capitaine des gardes, le voulut suivre, il lui dit :

« — Allez-vous-en, je ne veux personne, allez faire vos affaires. » (A suivre).

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

son de 40 à 43 fr. les 50 kilog. et les porcelets vendus de 15 à 40 fr. la pièce selon grosseur.

Moutons amenés, 1500 environ, y compris les brebis et les agneaux. Les gras se sont vendus à raison de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilogramme et les agneaux de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilog.

Les brebis pour l'élevage se sont vendues au cours des derniers marchés.

Blé en vente, 350 hectolitres, vendus 335 au prix moyen de 17 fr. 25 l'hectolitre.

Maïs, 225 hectolitres vendus 200, au prix moyen de 12 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre de 3 fr. 50 à 4 fr. les 80 litres.

Les truffes de 3 fr. 50 à 4 fr. le demi-kilo.

Les volailles grasses 0 fr. 70 le demi-kilo.

Les dindes, 0 fr. 50 le demi-kilo.

Le miel, 0 fr. 70 le demi-kilo.

Les œufs, au prix moyen de 0 fr. 55 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

Tribunal correctionnel de Cahors

L'action intentée par M. Marcenac, chirurgien-major en retraite, officier de la Légion d'honneur, conseiller général, maire de Saint-Vincent, contre M. de Lafaurie, gérant de la *Petite Dépêche*, pour diffamation et injures grossières, a été appelée jeudi devant le tribunal correctionnel de Cahors.

M. de Lafaurie, directeur-gérant de la *Petite Dépêche du Lot*, a été condamné à :

- 1° 300 francs d'amende ;
- 2° 500 francs de dommages-intérêts ;
- 3° Aux dépens ;
- 4° A l'insertion du jugement dans son journal ;
- 5° A l'insertion dudit jugement dans trois journaux de Cahors.

Vers

Un incendie dont la cause est restée inconnue, a détruit une maison d'habitation et son mobilier, appartenant au nommé Guiral Jean, propriétaire à Vers.

Lamagdeleine

Vendredi, le conseil de préfecture s'est réuni et a statué sur l'élection municipale de Lamagdeleine.

Contrairement à la décision du comité de recensement, qui avait décidé qu'il y avait lieu à un 2° tour de scrutin, le conseil a déclaré M. De-neux élu au premier tour, par 64 voix, contre M. Bru, qui en a eu 74 au deuxième.

Frayssinet-le-Gélat

Deux gibiers de cour d'assises ont été, hier matin, conduits entre deux gendarmes jusqu'à Cahors.

Le plus vieux a nom Martinet François, est âgé de 43 ans, né à Ste-Bazeille et se dit racomodeur de parapluies, et le jeune se nomme Delvet Louis, âgé de 19 ans, terrassier, natif de St-Médard (Ille-et-Vilaine), tous deux sans domicile fixe.

Sous l'excuse qu'ils voulaient rendre valable, ils suivaient les villages et sous prétexte de chercher du travail ils faisaient main basse sur tous les objets à leur convenance.

Puy-l'Evêque

Le cours des animaux à la dernière foire était :
 Les boeufs d'attelage de 400 à 800 fr. la paire.
 Les gras de 26 à 30 fr. les 50 kilos.
 Jeunes porcs de 15 à 28 fr. l'un.
 Autres porcs gras de 40 à 44 fr. les 50 kilos.
 Moutons, de 15 à 28 fr. l'un.
 Poules, de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.
 Lapins, de 1 fr. 75 à 3 fr. la paire.
 Œufs, de 55 à 60 cent. la douzaine.
 Blé, de 13 fr. 75 à 14 fr. 75 les 4/5.
 Maïs, de 8 à 9 fr les 4/5.
 Pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 4/5.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 février au 4 mars 1893

Naissances

Mèges Pierre-Arthur, boulevard Gambetta, 31.
 Froment Léopold, rue de la Rivière, à Cabessut.
 Castelnau Jeanne-Louise, rue de la Halle, 4.

Mariages

Baldy Pierre, cultivateur, et Pecourt Marie, fille de service.

Décès

Fournié Pierre, cultivateur, 25 ans, à Bégour.
 Sarda Marie, 10 jours, quai Champollion, 5.
 Arènes Eugène-Martin, notaire, 48 ans, boulevard Gambetta, 65.
 Bach Marie-Louise, s. p., 61 ans, épouse Palame, place du Théâtre, 5.
 Lacombe Marguerite, s. p., 66 ans, veuve Berç, rue Lastié, 17.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 5 MARS 1893

de 3 à 4 heures du soir (*Allées Fénélon*)

Les Cadets de Russie (P. R.) Sellenick.
 Le Domino noir (Ouverture) Auber.
 François les Bas Bleus (Valse) Bernicat.
 Lohengrin (Wagner) fantaisie par Kelsen.
 Polka du Rouet Le Chic.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Tournée Achard. — La troupe Guyot

Oh ! simple, très simple, le *Système Ribadier* ! Endormir sa femme au moyen de quelques passes magnétiques, et ne la réveiller que lorsque l'on revient de son petit rendez-vous... D'ailleurs, pourquoi analyser la pièce que la tournée Achard nous a donnée jeudi ? La presse parisienne a fait ce travail plus tôt et plus complètement. Il suffira donc de dire, en un mot, que la troupe de M. Achard s'est montrée, dans la comédie nouvelle de Hennequin, à la hauteur de sa vieille réputation, et que le public, aussi nombreux que choisi, qui l'a applaudie avant-hier sera heureux de la revoir l'année prochaine, et même avant, si c'est possible, avec une autre de ces nouveautés parisiennes dont la province est trop longtemps privée.

Et la troupe Guyot, que devient-elle ? — Sans faire d'indiscrétions, nous pouvons affirmer qu'elle se transforme, et que bientôt... — Mais n'en disons pas trop ; bornons-nous à annoncer que mardi prochain nous aurons sans doute les *Cloches de Corneville*, avec l'agréable surprise, si des complications inattendues ne surgissent pas, de voir rentrer M^{me} Demanthe-Guyot, et d'entendre avec elle M^{me} Massé qui a obtenu un succès si légitime de cantatrice dans la *Fille du Tambour-Major*. Avec ces deux artistes si appréciées du public cadurcien et bien faites pour se compléter l'une l'autre, nous ne pouvons qu'avoir une soirée splendide (sans exagération).

Aussi désirons-nous que le hasard, qui joue souvent de vilains tours, ne s'amuse pas à nous faire mentir.

M. HEYC.

Le dimanche 12 mars, nous aurons une solennité artistique sur notre théâtre.

MARIE HOLB vient nous donner *Monsieur Chasse*, la délicieuse comédie de Georges Feydeau, et *Le Malade imaginaire*, de Molière, avec M. TALBOT, de la Comédie Française, dans le rôle du *Malade imaginaire*, que pendant vingt ans il a interprété au Théâtre Français.

Variétés

Archives départementales

(Partie postérieure à 1790)

(Suite et fin)

Cette partie du dépôt est celle qui est consultée le plus fréquemment. Ce ne sont pas seulement les particuliers, mais les employés des divers administrations ayant effectué des versements, qui viennent revoir des dossiers anciens se rattachant à des affaires qui n'ont pas reçu de solution, et qui ne pourraient en recevoir de satisfaisantes sans connaître les antécédents de ces affaires ou bien à d'autres affaires identiques qu'il convient de traiter de la même façon.

Les expéditions des pièces exposées aux archives, doivent être délivrées sur papier timbré. Elles sont passibles d'un droit de 0,75 par rôle qui est perçu au profit du département. Toutefois, les intéressés peuvent s'affranchir de ce droit, en copiant eux-mêmes les pièces sur papier libre. Dans ce cas, les pièces sont copiées dans le bureau de l'archiviste et en sa présence.

Nous devons faire remarquer que les pièces d'intérêt privé ne sont communiquées qu'aux personnes qui ont qualité pour en prendre connaissance. Il ne serait pas convenable, on le comprendra, de communiquer des pièces, entachant une famille, à un étranger, peut-être même à un ennemi de cette famille.

Les personnes qui ont besoin de certains renseignements, ignorent souvent quels sont les documents qu'il faut consulter pour les obtenir. La mission de l'archiviste est de les aider. C'est ce qu'il fait complaisamment.

Le public est admis dans les archives aux heures fixées pour les bureaux de la préfecture.

Nous ne nous étendons pas davantage : — Nous ne pouvons abuser, plus longtemps, de l'hospitalité que le *Journal du Lot* a bien voulu nous donner dans ses colonnes. Au surplus, quelque sommaire qu'ait été notre exposé, nous croyons en avoir dit assez pour donner une idée de nos archives départementales tant anciennes que modernes. C'est le but que nous nous étions proposé et que nous serions heureux d'avoir atteint.

BOUCHERIE COOPÉRATIVE

DE L'AVEYRON (1)

(Suite et fin)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Art. 25. — Une assemblée générale des sociétaires aura lieu tous les ans.

L'assemblée générale souveraine représente l'universalité des sociétaires; ses pouvoirs sont les plus étendus; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents.

(1) Voir dans les derniers numéros du Journal.

L'exclusion définitive d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des 3/4 des votants et sur la proposition du conseil. Le membre dont l'exclusion sera proposée sera invité par lettre à présenter sa défense.

La réunion est ouverte par le président du conseil; il fait, assisté du secrétaire, l'appel nominal des actionnaires, et constate si le chiffre réglementaire pour délibérer est atteint, c'est-à-dire si le nombre des membres présents représente le quart du capital social.

Les sociétaires n'ont droit qu'à une voix, quel que soit le nombre de leurs actions, ils ne peuvent également avoir qu'une voix, par délégation d'un ou plusieurs sociétaires absents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; elles engagent la Société.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

Art. 26. — Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées en tout temps par le conseil. Cette convocation est de rigueur lorsque le dixième des sociétaires en adresse, par écrit, la demande au conseil, en précisant les objets à porter à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR, SCRUTIN

Art. 27. — L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration.

Les élections ont lieu au scrutin secret. Les autres votes peuvent avoir lieu par assis et levé.

INVENTAIRES

Art. 28. — Il sera dressé un inventaire général à la fin de chaque année. Il sera fait tous les trimestres un inventaire particulier qui sera affiché dans le magasin et pourra être publié dans les journaux. Il portera le visa de la commission de surveillance.

MAGASIN

Art. 29. — Les opérations journalières du magasin seront consignées sur un livre dit livre de répartition. Sur ce livre seront inscrits le numéro d'ordre et le nom du sociétaire avec le détail des marchandises délivrées, dont il recevra la copie exacte sur son livret d'achats.

RÉCLAMATIONS

Art. 30. — Un registre de réclamations sera en permanence au magasin, où chaque sociétaire pourra consigner ses observations et réclamations. Dans la séance qui suivra, le conseil délibérera sur les faits inscrits et la réponse sera mise en regard pour que le sociétaire puisse prendre connaissance de la suite donnée.

PRIX

Art. 31. — Le prix des marchandises sera fixé par le conseil d'administration et affiché dans le magasin. Les statuts, le compte-rendu annuel et les inventaires seront également affichés.

RÉSERVE

Art. 32. — La réserve appartient, non pas aux sociétaires individuellement, mais à la Société considérée comme une personne indépendante.

Le fonds de réserve est destiné à parer aux éventualités et aux pertes, à rembourser les emprunts et à fonder tous les établissements utiles à la Société.

Art. 33. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite dans les assemblées.

CONTESTATIONS

Art. 34. — En cas de contestation entre sociétaires et la Société ou le conseil d'administration, le différend ne pourra être réglé par un arbitrage. Un arbitre sera choisi par le sociétaire, un autre par le conseil, et ces deux arbitres pourront en choisir un troisième. Dans tous les cas, les arbitres devront être membres de la Société.

Art. 35. — Tout sociétaire, par le fait de son entrée dans la Société, est censé connaître et promettre d'observer les présents statuts.

RÉVISION DES STATUTS

Art. 36. — Les présents statuts pourront toujours être modifiés par l'assemblée générale convoquée à cet effet. Pour que les modifications soient valables, elle devront être votées par un nombre de voix au moins égal au quart des sociétaires.

Art. 37. — La présente Société ne sera définitivement constituée qu'après que toutes les formalités exigées par la loi auront été accomplies.

VITICULTURE

La cuve, entièrement ouverte, est très déficiente au point de vue d'une bonne vinification.

Que de cuves ? Quelques-uns, à la vérité, ont cherché d'obvier à cet inconvénient par divers procédés plus ou moins ingénieux, mais tous encore assez imparfaits. On a indiqué, et ce moyen était pratiqué dans le Gers, de laisser un vide suffisant entre la vendange et le sommet de la cuve, et de combler ce vide au moyen de feuilles de vigne. L'acide carbonique, en se dégagant pendant la fermentation, soulève insensiblement les feuilles. Celles-ci agissant comme une soupape, interceptent le contact de l'air.

D'autres moyens ont été encore préconisés qui, pas plus que le précédent, n'amènent qu'à des résultats imparfaits. Les plus recommandables, cependant, consistent à former à une hauteur convenable, un chapeau ou un clayonnage au-dessus de la vendange. Ce chapeau est maintenu par des taquets ou des poteaux. Dès que la fermentation commence, l'acide carbonique se dégage, et, comme il est plus lourd que l'air, il forme au-dessus du chapeau, comme un tampon naturel, empêchant le contact de l'air.

Par ce procédé, on arrive à préserver le marc, et l'on obtient un deuxième vin, le vin de presse, généralement aussi bon que le premier décuvé.

Mais ce procédé a l'inconvénient de laisser séjourner trop longtemps le vin au-dessus du chapeau, et comme, à la longue, l'air se mélange à l'acide carbonique, le vin se trouble, lui aussi, tôt ou tard, directement en contact avec l'air, il doit perdre ainsi, et nécessairement, bien des principes essentiels à sa parfaite qualité.

La question n'était donc pas résolue, et un appareil vraiment pratique pour assurer la fermentation en lieu clos resterait encore à trouver.

Un architecte d'Agen en même temps que vigneron, paraît l'avoir découvert, et voici comment il décrit son système dans le journal d'*Agriculture économique* :

« Sur le haut et autour d'une cuve ordinaire, faites ajuster une petite dalle en zinc (ou tout autre métal). Cette dalle peut avoir de 4 à 6 centimètres carrés. Elle sera placée sur la cuve avec de petites pointes sur un lit de mastic ordinaire ou une bande de caoutchouc pour que l'air ne puisse passer entre la dalle et le bois. Cette dalle doit être horizontale.
 » Faites un couvercle en bois léger de la dimension de votre cuve, garni au-dessus d'une feuille de zinc mince et d'un bord pendant qui vient se placer dans la dalle de façon à n'en pas atteindre tout-à-fait le fond. Remplissez d'eau la dalle de façon à n'en pas atteindre tout-à-fait le fond. Les gaz peuvent s'échapper à travers l'eau et sans difficulté.
 » Voilà tout le système. C'est presque naïf, et cependant c'est absolument complet. »

Dernières nouvelles

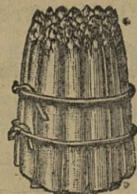
Affaire Raynal-Denayrouse

Dans le procès en diffamation intenté par M. Raynal, député de la Gironde, à M. Denayrouse, aussi député, le verdict de la Cour d'assises de la Gironde, a été rendu cette nuit.

La Cour a condamné M. Denayrouse à trois mois de prison et un franc de dommages-intérêts.

Le gérant de la *Cocarde*, dont le journal avait inséré l'article, a été condamné à 100 fr. d'amende et 5,000 fr. de dommages-intérêts.

Nous engageons nos lecteurs de lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris** que nous publions aux annonces.



ASPERGES D'ARGENTEUIL

100 griffes avec méthode de culture contre mandat-poste 6 fr. 60. Camille LANSON, à Montesson-d'Argenteuil, par Chatou (S.-et-O.).

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché a été faible un moment, puis a repris ensuite. Les affaires laissent toujours beaucoup à désirer, et la liquidation n'amène pas beaucoup d'animation.

Le vote de la loi portant impôt sur les opérations de bourse n'a pas en général produit une bonne impression. En résumé, le marché est ferme, mais avec une certaine nuance d'hésitation. La baisse est bien difficile avec l'abondance des capitaux, et d'un autre côté, la hausse n'offre plus grande marge aux cours.

Le 3 0/0 est à 98.35.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont assez fermes.

Le Crédit Foncier a reconquis le cours de 1000.

Le Crédit Lyonnais est à 775. On dit que le dividende sera de 30 fr. comme l'année dernière.

La Société Générale est bien tenue à 465. Le conseil d'administration a fixé au 25 mars la date de l'assemblée générale. Le Comptoir National d'Escompte reste très soutenu aux environs du pair.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer ont en général montré de bonnes tendances.

Les obligations des chemins de fer économiques ont toujours de bonnes demandes.

Les fonds étrangers ont en général fait preuve d'une grande fermeté. L'Italien s'est avancé à 92.95. Nous avons longtemps prêché la hausse sur ce titre, et les événements nous ont donné raison. Nous croyons maintenant qu'il n'y a plus grande marge à la hausse.

L'Extérieure a été poussée très haut par des rachats, c'est peut-être excessif, et il est possible qu'après la liquidation on revienne en arrière. Le Portugais monte; on se demande pourquoi, car le gouvernement en use véritablement un peu trop sans façon avec ses créanciers.

Les fonds Austro-Hongrois sont très fermes. On dit que l'emprunt Autrichien émis le 27 février a eu un grand succès.

En Banque, quelques réalisations sur la part de Soufres Romains ont été facilement absorbées. C'est comme nous l'avons annoncé, au mois de juillet que sera distribué un à-compte sur le dividende.

L'obligation de la Cie Nationale du chemin de fer de l'Equateur va voir incessamment son marché s'élargir aussitôt qu'elle sera cotée en bourse.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous sommes à leur disposition pour leur donner gratuitement des renseignements sur toutes les valeurs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SEMAINE SAINTE A SÉVILLE
FOIRE DE SEVILLE
1893

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 26 mars au 1^{er} avril et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 fr., par place, avec faculté d'arrêt sur divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 5 Mai inclusivement et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus le supplément complet c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

La librairie théâtrale, 14, rue de Grammont, à Paris, publie de très spirituelles saynètes, du goût le plus délicat, qui s'adressent aux jeunes filles: Avant le bal — Mariage d'inclination — En pénitence, par Valbert Chevillard.

La Pâte de Regnaud est un médicament précieux contre les angines, maux de gorge, laryngites, enrhouements, grippe, catarrhe, coqueluche, etc. Elle remplace avantageusement toutes les tisanes; les enfants peuvent en user comme les grandes personnes. Dans toutes les pharmacies, 1 fr. 50, et à Paris, 19, RUE JACOB. Pour obtenir un soulagement plus rapide, surtout quand le mal est ancien, il est toujours avantageux de faire usage du Sirop de Regnaud en même temps que de la Pâte.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e année. — Sommaire du numéro du 4 mars 1893.

Gravures; Portraits: M. Jules Ferry, président du Sénat. — Théâtre illustré: La Maladetta, ballet de M. Gailhard, musique de M. P. Vidal représenté à l'Opéra. — Paris: Le Match vélocipédique entre Terront et Corre, dans la galerie des Machines. — Les Chiennours. — Beaux-Arts: Tableau de M. Azambre: Le rêve de Sainte-Cécile. — La vie à bord: La journée du marin: Hissage des embarcations. — Attelage d'une pièce de 65 millimètres. — Etranger; Iles Hawai: Le volcan Kilaouea. — Une coulée de lave. — Les membres du gouvernement provisoire. — Publications et livres illustrés; Gravures extraites de Ecuver et Ecuères, par le baron de Vaux.

Texte: Chroniques: Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres par H. Lemaire. — Musique, par A. Boissard. — Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Etudes illustrées; Les Chiennours, par Guy Tomel. — Chronique du Sport, par Archiduc. — La vie à bord. — Explication de gravures, Echees, Rébus, Récréations de la famille, Revue comique, Bibliographie, etc. — En supplément: Conte Turc, nouvelle par G. de Tully, illustrations de Vogel.

Le numéro: 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1678^e livraison (4 mars 1893). — La mission Jean Dybowski vers le Tchad, par M. Jean Dybowski. — Dix-sept gravures de Riou, A. Paris, M^{me} Paule Crampel, Barbotin, Boudier, et de Vogel.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1057^e livraison (4 mars 1893). — Texte: Une Française au pôle Nord, par Pierre Maël. — Les grandes fortunes de l'Angleterre. — L'Institut Pasteur, par Alexis Lemaître. — Treizième année, par J. Coignet. — Une convocation, par Heinecke. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Busson, G. Vuillier. Abonnement: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS
(26^e ANNÉE)

Revue économique et financière
Publiée par la Maison LEMAIRE, DUPONT et C^{ie}
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
Capital: 750,000 Francs

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; enseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT: SIX FRANCS PAR AN
ETRANGER: DIX FRANCS

Numéros spécimen envoyés sur demande

SOMMAIRE DU N° 9

Situation. — L'horizon financier. — Informations financières. — Les obligations algériennes. — Les Ca aux Agricoles. — Chemins autrichiens. — Les Scandales en Italie. — L'impôt sur les opérations de Bourse. — Messageries maritimes. — Dette tunisienne. — Mines d'or de l'Afrique du Sud. — La rente foncière. — Compagnie des Hirondelles parisiennes. — Renseignements utiles: Valeurs à acheter, valeurs à vendre: obligations lombardes 3 0/0; obligations gaz et eaux 4 0/0; les obligations de chemins de fer espagnols; les quarts Paris 1871 et 1886. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Marché en Banque. — Petite correspondance. — Marché des départements. — Changes et monnaies. — Cours des métaux. — Canal de Suez.

Tirages: Ville de Paris 1855-1860. — Ville de Paris 1876 — Crédit foncier de France: obligations communes de 400 fr. 3 0/0 1891. — Société générale de laiterie. — Crédit foncier égyptien. — Houillères de Dombrowa. — Ville de Bordeaux 1863.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés,

choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Racabout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot, à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros: MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin, à coûté 100 fr.

COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER
1^{re} Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1889
12 & 14, PASSAGE JOUFFROY
PARIS
Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS



PARIS
GRANDS MAGASINS DU
Printemps
NOUVEAUTÉS

Envoi gratis & franco

du catalogue général illustré, renfermant toutes les modes nouvelles pour la SAISON D'ÉTÉ, sur demande affranchie adressée à

M^{me} JULES JALUZOT & C^{ie}
PARIS

Sont également envoyés franco les échantillons de tous les tissus composant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Expéditions franco à partir de 25 francs

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN: 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES du Sud-Ouest
Les plus vastes de la Région.

FÉLIX CARRIÈRE Propriétaire, ancien élève des Ecoles Polytechnique et Forestière. Membre du Comité Central du phylloxéra de la Charente-Inférieure.

GREFFES de l'Anjou, de la Touraine, des Charentes, du Bordelais et du Midi, provenant exclusivement de mères Pépinières.

PORTE-GREFFES — PRODUCTEURS DIRECTS

Authenticité et pureté absolues garanties

CARRIÈRE, à Royan (Charente-Inférieure)

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Vignes Américaines

PAR MILLIONS DE PLANTS A LA VENTE

500 variétés

Othellos et Jacquez, racinés, 1^{er} choix..... 40 fr le mille.
Herbemont, Clinton dit plant Pouzin..... 50 fr. —

Greffés soudés, depuis 130 fr.

Envoi franco du prix-courant sur demande. — S'adresser au propriétaire: M. Victor COMBES, chevalier du Mérite Agricole, A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).